Signaler les comportements illégaux et contraires à l'éthique :

Notre société souhaite créer et développer une culture d'entreprise fondée sur l'honnêteté et l'ouverture, dans laquelle tous les employés et les tiers ont la possibilité de signaler les comportements préjudiciables le plus rapidement possible sans crainte de représailles, et où ils peuvent être assurés que leurs préoccupations seront traitées de manière confidentielle et feront l'objet d'une enquête en bonne et due forme. Les tiers peuvent également faire un signalement. (Par exemple les fournisseurs de la société, les consultants, les collaborateurs externes ou les personnes qui ont une relation contractuelle avec notre société.)

Si vous soupçonnez ou avez été témoin d'un comportement illégal ou contraire à l'éthique de la part de notre entreprise ou de ses employés, vous pouvez le signaler de manière totalement anonyme par le biais des canaux de notre société ou du Groupe RBI[i] . Ce signalement fera l'objet d'une enquête impartiale, équitable et totalement anonyme par le personnel du département de conformité ou via un audit interne (en cas de conflit d'intérêts potentiel).

Le signalement n'est pas destiné à faire des réclamations concernant les produits ou services de la société (pour lesquels le formulaire de réclamation est prévu) ou à signaler des transactions suspectes. Tous les signalement doivent être faits de bonne foi et sans intention malhonnête (par exemple de fausses accusations).

Les signalements peuvent être faits par le canal du groupe RBI Whisply. Il s'agit d'une application web qui permet de créer un rapport concernant un comportement illégal ou contraire à l'éthique, avec la possibilité d'y joindre des documents supplémentaires, tout en préservant totalement l'anonymat de l'informateur. Afin d'éviter des conflits d'intérêts potentiels au sein de la société, ces notifications sont traitées par des collègues de l'unité dédiée de notre société mère.

Scannez le code QR pour ouvrir l'application Whisply et faire un signalement.

Le signalement peut également être effectué par les canaux de la société, par courrier électronique à l'adresse *oznameni@akcenta.eu* ou par courrier postal à l'adresse de la société (l'enveloppe doit porter la mention "whistleblowing") :

AKCENTA CZ - Dénonciation d'une infraction

Nerudova 1361/31

500 02 Hradec Králové

Le signalement doit idéalement contenir les informations suivantes :

- une description fidèle de l'affaire avec tous les faits matériels connus
- pourquoi l'affaire est signalée
- si une telle affaire s'est déjà produite ou peut se reproduire dans le futur
- comment l'informateur a-t-il eu connaissance de l'incident ou de la situation
- s'il y a d'autres personnes impliquées ou des témoins
- si l'informateur dispose de preuves, de documents
- si l'informateur a discuté de l'affaire avec d'autres personnes et, le cas échéant, avec qui

[i] Raiffeisenbank International